

(20) Les accords de « gestion concertée des flux migratoires », conclus par les pays de l'Europe méridionale avec leurs partenaires sub-sahariens et sud-méditerranéens, sont des accords de « réadmission » des personnes en situation irrégulière. Liant aide au développement et maîtrise des flux migratoires, ces accords ont fait l'objet de dénonciation par les organisations de défense des droits des migrants, en raison du fait qu'ils permettent « le renvoi de personnes vers des pays qu'elles ne connaissent pas, sans garantie suffisante des droits fondamentaux ».

(21) A l'instar du discours tenu par le gouvernement sortant sur l'« immigration choisie », il s'agit pour les pouvoirs publics français de promouvoir, au titre du Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi, une « stratégie en matière d'attractivité visant, notamment, à attirer les talents internationaux et les grands projets d'investissement ainsi que les activités culturelles et scientifiques ». Pour plus de détails, consulter : <http://www.mediapart.fr/files/cepremap.pdf>

(22) Selon les estimations des Nations Unies, l'Union européenne connaîtra dans les cinquante prochaines années, un gap démographique de 43 millions d'individus, qu'elle ne pourra compenser que par le biais de l'immigration. Voir, sur ce point, Joseph GRINBLAT, « L'Atlas des Migrations », in Le Monde, numéro Hors-série, 2008-2009, pp.8-9.

(23) Document COM (2011) 248 final – Communication de la Commission européenne sur la migration. Pour consulter, voir : [http://ec.europa.eu/home-affairs/news/intro/docs/1 FR ACT part1 v4.pdf](http://ec.europa.eu/home-affairs/news/intro/docs/1_FR_ACT_part1_v4.pdf)

(24) Sur ce sujet, voir Jérôme VALLUY, Rejet des exilés – Le grand retournement du droit d'asile ; in <http://www.reseau-terra.eu/article876.html>, Editions du Croquant, 2009, notamment le chapitre 5 intitulé : « L'externalisation de l'asile hors d'Europe ».

(25) Voir, à ce propos, Michel AGIER et Jérôme VALLUY, « Le HCR dans la logique des camps » in Jérôme VALLUY (dir.) et al. ; Le retour des camps ? Sangatte, Lampedusa, Guantanamo... ; Editions Autrement, Paris, 2007, pp.153-163.

(26) Cf. Le Monde du 12-08-2006.

(14) D'après les statistiques fournies par l'Atlas national de la démographie médicale de France, dont la 7<sup>ème</sup> édition a été publiée le 4 juin 2013 par le Conseil National de l'Ordre des Médecins, les diplômés d'Algérie formeraient « le premier contingent de praticiens étrangers » établis en France, loin devant leurs confrères marocains (5,8%), tunisiens (2,5%) et égyptiens (1%).

(15) Voir, à titre d'exemple, les conclusions de la journée d'étude consacrée aux révolutions arabes, tenue à Alger le 08 janvier 2013 et résumées par Salima Tlemçani sous le titre évocateur « du Printemps arabe à l'hiver des islamistes », in El Watan du 09-01-2013, p. 7.

(16) Cette politique de stricte défense des intérêts partisans a fait l'objet d'une virulente dénonciation, dans les colonnes du quotidien algérien El Watan (daté du 14-01-2013, p.11), par Yadh Ben Achour, ancien président de la Haute Instance pour la réalisation des objectifs de la révolution, de la réforme politique et de la transition démocratique. Stigmatisant l'« imbrication organique entre le parti et l'Etat », l'universitaire tunisien estime que « le gouvernement, l'administration, les services de sécurité, la fonction publique, d'une manière générale les services de l'Etat doivent bénéficier d'une autonomie réelle par rapport non pas simplement au parti au pouvoir, mais à l'ensemble des partis politiques ».

(17) Sur cet aspect, voir en particulier les réflexions de Lahouari Addi, publiées dans les quotidiens algériens El Watan et Liberté du 12-07-2013, ainsi que les compléments d'analyse versés au débat sur la « régression féconde » du même auteur, publiés dans El Watan du 04-08-2013, pp. 22-23.

(18) Sur ce sujet, on consultera avec profit la contribution de Jean-François Coustillière, « Le wahhabisme et sa volonté de dominer le monde arabo-musulman : une menace en Méditerranée ? », publiée dans El Watan du 12-05-2013, pp. 22-23.

(19) Dans la Confédération helvétique, la droite suisse a pu faire avaliser par le Parlement fédéral, après l'interdiction des minarets et le durcissement des conditions d'obtention de l'asile, la proposition Darbellay de septembre 2012, visant à soumettre les requérants d'asile au test ADN.

premier ministre du Portugal et Haut Commissaire suivant lequel « Tant que le Moyen-Orient restera un lieu de des Nations Unies pour les Réfugiés, environ 750.000 personnes, principalement des travailleurs migrants, auraient fui la Libye entre février et mai 2011, dont environ 50.000 en direction de la Tunisie.

(8) Cf. la révélation faite par l'ex-Secrétaire d'Etat américaine, Hillary Clinton, devant le Congrès américain in El Watan du 27-01-2013, p. 28).

(9) La « Global War on terror » sera explicitée par George Walker Bush dans son discours sur « l'état de l'Union » prononcé le 24-01-2004, tyrannie, de désespoir et de colère, il continuera à produire des hommes et des mouvements qui menacent la sécurité des Etats-Unis et celle de nos amis. Aussi, l'Amérique poursuit-elle une stratégie avancée de liberté dans le Grand Moyen-Orient ».

(10) Sur ce sujet, voir la contribution d'Abdelkader Maudi, « L'idée du « Grand Moyen-Orient », les fuites WikiLeaks et la « Théorie des dominos », in El Watan du 25-07-2012, p. 24.

(11) Outre la question controversée des disparus dont le nombre et le sort ne sont pas encore déterminés, certaines sources évoquent le nombre de 100.000 à 200.000 morts au titre de la « tragédie nationale » ou de la « décennie noire ».

(12) Pour plus de détails, voir Abed Bendjelid, « Données statistiques n° 331, 2001, Office National des Statistiques d'Alger : Les migrations internes intercommunales à travers les résultats exhaustifs du recensement de la population et de l'habitat de 1998 », Revue algérienne d'anthropologie et de sciences sociales Insaniyat n° 16, 2002, pp.253-254. Pour l'auteur, il est clair que ces migrations, effectuées dans les communes des wilayas non métropolitaines, trouvent leur justification dans « l'insécurité provoquée par le terrorisme qui a occasionné des glissements de populations résidentes dans les montagnes en direction des agglomérations situées sur les piémonts, plaines et bassins ».

(13) Le Collectif des Familles de Disparus en Algérie s'insurge, dans un communiqué rendu public le 05 mars 2013, contre « le caractère systématique des réponses du gouvernement algérien apportées au G.T.D.F.I. », au terme desquelles les « disparus » seraient « décédés » et considérés comme des « éléments armés au sein d'un groupe terroriste neutralisés au cours d'opérations antiterroristes ». Sur ce point, voir El Watan du 06-03-2013, p.17.

## **NOTES DE RENVOI**

(1) Dans bien des cas, la présence de « minorités religieuses » dans des ensembles nationaux plus ou moins intégrés constitue un indice probant d'influences subies dans des contextes historiques assez marqués, comme l'indiquent les exemples des populations chrétiennes établies au Maghreb, même si la décolonisation des pays d'Afrique du nord a significativement contribué à en réduire le poids. De même, en dépit de l'enracinement historique de la communauté juive dans les trois principaux pays maghrébins, les vicissitudes des rapports israélo-arabes n'ont guère manqué de peser sur le choix d'établissement des Israélites, même si dans le cas de l'Algérie, le sort de la communauté hébraïque a été moins déterminé par l'évolution du conflit du Proche Orient que par les incidences induites par le décret Crémieux du 24 octobre 1870, qui fit des Israélites autochtones d'Algérie des citoyens français.

(2) Pour plus de détails sur les déplacés internes, voir les rapports globaux annuels du HCR sur le site suivant : [www.unhcr.fr](http://www.unhcr.fr)

(3) D'après les chiffres avancés par le HCR, après 28 mois de conflit et plus de 100.000 morts, plus de quatre (04) millions de Syriens se seraient déplacés à l'intérieur du pays qui compte 23 millions d'habitants.

(4) Directive 2001/51/CE du Conseil, datée du 28 juin 2001, prévoyant des sanctions pécuniaires contre les transporteurs permettant l'accès à l'espace communautaire de migrants issus de pays tiers, non pourvus des titres ou visas nécessaires.

(5) Directive 2003/109/CE du Conseil, datée du 25 novembre 2003, attribuant aux migrants qui comptabilisent cinq années de résidence légale et ininterrompue, le statut de « résident de longue durée ».

(6) Directive 2003/86/CE du Conseil, datée du 22 septembre 2003.

(7) Selon les indications fournies par le HCR, dans son rapport hebdomadaire publié le 17 août 2013, le nombre de réfugiés syriens s'élèverait, à la mi-août, à 1.911.282 répartis entre le Liban (684.219), la Jordanie (516.449), la Turquie (434.567), l'Irak (154.935), l'Egypte (107.112) et les pays du Maghreb (14.000). D'après les chiffres communiqués le 14-05-2011 par Antonio Guterres, ancien

aigu : comment consolider l'espace Schengen et préserver en même temps le régime d'asile, dans un contexte de crise économique exacerbé par la montée des extrémismes anti-immigrés.

## CONCLUSION

L'Union européenne qui a accueilli positivement les transformations politiques qui se développaient sur la rive sud de la Méditerranée s'oppose, néanmoins, à l'assouplissement de son arsenal juridique d'encadrement des migrations et tarde à l'adapter aux nouvelles réalités méditerranéennes.

En dépit du fait que les mouvements migratoires liés au « printemps arabe » se sont davantage limités aux « déplacements internes » et les migrations transfrontalières confinées essentiellement dans le proche voisinage (Tunisie, Algérie, Egypte pour les migrants libyens et Liban, Jordanie, Turquie, Egypte, Irak et pays maghrébins pour les réfugiés syriens), les quelques milliers de réfugiés que le réflexe de survie a dû pousser vers les rivages européens ont suscité de vives tensions entre les pays de l'Europe du Sud, enclins à rétablir les frontières intérieures en cas de « manquement » à l'obligation de protection des frontières extérieures de l'espace Schengen.

De ce point de vue, si l'Union européenne peut légitimement faire prévaloir l'impératif de stabilité interne sur toute considération d'ordre humanitaire, il y a lieu d'observer qu'il est de sa responsabilité, aussi, d'œuvrer à l'apaisement des tensions en Méditerranée et d'éviter de créer ou d'attiser des crises au règlement desquelles ses Etats membres peuvent s'avérer d'un apport limité.

Au demeurant, la politique de « repli » de l'Union européenne trouve pleinement sa traduction dans l'initiative d'« externalisation de l'asile », préconisée dès 1999 par le gouvernement autrichien. En effet, soucieux de consacrer dans les faits leur attachement à promouvoir et à défendre les droits humains, mais aussi d'éviter les tensions qui naissent de l'afflux massif des réfugiés dans leurs pays respectifs, les gouvernements européens se sont montrés réceptifs à l'idée d'accorder l'asile aux réfugiés politiques, mais en dehors du sol européen (24). Ce fut donc dans un contexte fortement consensuel, marqué par l'adhésion notable des gouvernements autrichien, britannique, danois, hollandais et italien – avec l'appui plus ou moins explicite des autres pays membres de l'Union européenne – que l'« externalisation de l'asile » connaît son institutionnalisation dans le cadre du programme de La Haye, adopté lors de la réunion du Conseil Européen des 4 et 5 novembre 2004.

Dès lors, usant d'arguments persuasifs à l'endroit de ses partenaires sud-méditerranéens et forte du soutien du Haut Commissariat des Nations Unies aux Réfugiés (25), l'Union européenne procède à l'ouverture de camps d'exilés dans la majorité des pays de l'Union du Maghreb Arabe. En outre, désireuse d'assurer toute l'efficacité voulue à la lutte contre l'immigration clandestine dans le cadre d'une coopération intégrée, l'Union européenne décide de créer, en 2004, **l'Agence Frontex** (Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des Etats membres de l'Union) renforcée, en 2006, par la création d'une « patrouille européenne contre l'immigration clandestine », dotée d'un budget de 3,2 millions d'euros (26).

Cependant, en dépit des mesures prises et de la volonté affichée de faire face collectivement aux défis communs, la France et l'Italie n'ont pu éviter d'étaler au grand jour toute la difficulté pour l'Union européenne à poser les fondements d'une politique de régulation éprouvée. En effet, réticents à l'idée d'assurer une protection temporaire aux réfugiés du Sud de la Méditerranée, d'envisager des programmes de réinstallation et de libéraliser les procédures d'octroi de visas, les Etats européens sont désormais placés devant un dilemme

assurée jusqu'en juin 2009 par des associations nationales indépendantes, en simple « prestation » d'informations sur les droits de ces migrants. Poussant, à son tour, la sévérité de la réglementation des migrations clandestines à son paroxysme, l'Italie de Silvio Berlusconi fait voter, en juillet 2009, la loi criminalisant les immigrés en situation irrégulière.

D'une manière générale, l'Europe qui n'entend plus accueillir les contingents des chômeurs du monde en développement, prône désormais l'implication des pays d'origine, notamment ceux de la rive sud de la Méditerranée, dans la lutte contre les migrations illégales, par le renforcement des dispositifs de surveillance à la mise en place desquels elle propose son assistance. En revanche, gouvernement de droite comme élite gouvernante de gauche marquent, en France, leur adhésion commune aux migrations de compétences pour leur contribution assurée « au dynamisme et au rayonnement de l'économie française » (21).

En fait, au niveau européen, le vieillissement de la population conjugué à la dénatalité observée dans la plupart des Etats membres de l'Union, plaident pour le recours au capital humain étranger (22), mais les autorités en charge des migrations insistent sur la nécessité de son strict encadrement, y compris par une politique de régulation des réfugiés, dont l'afflux massif vers l'Europe a déjà imposé le réexamen de la réglementation européenne du droit d'asile ( « Paquet asile » entériné par le Parlement européen le 07 mai 2009).

### **3-2 : LE REGIME EUROPEEN EN MATIERE D'ASILE**

Considérée comme une « terre d'asile », eu égard à sa législation libérale et à ses longues traditions d'accueil des réfugiés, l'Europe accepte pourtant très peu de demandeurs d'asile, comparativement aux Etats-Unis et au Canada. Ainsi, d'après les données fournies par la Commission européenne (23), seuls 5.000 réfugiés ont fait l'objet de réinstallation, en 2010, sur l'ensemble du territoire de l'Union européenne, contre 75.000 aux Etats-Unis. Le Canada, à lui seul, enregistre plus de réfugiés réinstallés sur son sol que les Etats membres de l'Union européenne réunis.

### **III-LES POLITIQUES EUROPEENNES D'ASILE ET D'IMMIGRATION A L'EPREUVE DES NOUVELLES REALITES MEDITERRANEENNES**

L'arrivée des migrants du sud de la Méditerranée sur les côtes européennes, dans le feu des « révolutions arabes », ont poussé l'Union européenne et les autorités des Etats membres à envisager des mesures d'ajustement dont l'économie générale relève de logiques d'endiguement et de réflexes de protection.

En effet, requis de composer avec la conjoncture de crise économique qui ne favorise guère la prise en charge des nouveaux migrants, les responsables européens se sont également montrés soucieux de ne pas heurter de front des courants d'opinion opposés à toute mesure de libéralisation des procédures d'octroi d'asile aux ressortissants étrangers issus, notamment, des pays arabo-musulmans (19).

#### **3-1 : LA GESTION EUROPEENNE DES FLUX MIGRATOIRES**

Confrontée aux dures réalités du chômage et des sombres perspectives de relance de l'économie des Etats membres, l'Union européenne s'est forgée la réputation de véritable citadelle, sur les murs de laquelle se brisent bien des tentatives d'accès à l'espace Schengen, en raison des restrictions imposées à la circulation des ressortissants non communautaires et des courants d'opinion favorables à leur durcissement. Mais en sus de l'adoption de mesures limitatives en matière de délivrance des visas d'entrée dans l'espace communautaire, la politique migratoire de l'Europe se distingue par une série d'initiatives qui visent à renforcer les contrôles des migrants à l'intérieur des frontières et à faciliter l'expulsion de ceux demeurés en situation irrégulière, moyennant la signature d'accords de réadmission avec les Etats dont ils sont les ressortissants (20). Ainsi, soucieuse de priver les migrants clandestins d'une protection juridique effective dans les centres de rétention administrative, la France de Sarkozy se voit reprocher par la CIMADE (Comité Inter Mouvements Auprès Des Evacués) de chercher à transformer « l'aide à l'exercice effectif des droits » de ces personnes,



assimilée au wahabisme (18), il n'empêche que les conditions de précarité sociale représentent un terreau des plus favorables à l'expansion des courants radicaux, en particulier dans les quartiers urbains, qui constituent d'importants réservoirs de recrutement des combattants affiliés aux « légions islamiques étrangères », financées par les puissances occidentales et leurs alliés arabes.

Dans ces conditions, il est clair que beaucoup de pays arabes ne sont pas à l'abri des désastres qu'engendrent les feux de la « fitna », notamment dans un contexte où les islamistes parvenus au pouvoir peuvent être tentés, pour s'y maintenir, de multiplier les campagnes de moralisation de la vie sociale pour complaire aux partisans de la mouvance rigoriste, mais aussi pour compenser leurs contre-performances dans le domaine de l'économie.

A ce titre, il n'est pas exclu que des groupes sociaux divers, appréhendant les conséquences de politiques d'ostracisme ou d'inquisition qui viendraient à être menées à leur égard, en viennent à prendre le chemin de l'exode, voire de l'émigration vers l'Europe.

## **2-2 : LES INCIDENCES DU « PRINTEMPS ARABE »**

Les révoltes qui ont éclaté, de Tunis à Damas, ont suscité l'espoir d'avènement de nouveaux modes de gouvernance en mesure de faire échec aux pratiques généralisées de corruption, de déni de justice et de marginalisation de pans entiers des sociétés arabes. Cependant, près de trois années après les premiers coups de semonce, les transformations opérées se sont chargées de dérives si prégnantes que les rêves de liberté et de dignité sont désormais en passe de se dissiper(15).

De fait, qu'il s'agisse de la Tunisie, de l'Égypte, de la Libye ou de la Syrie, les évolutions en cours sont marquées par une instabilité chronique due, pour l'essentiel, aux difficultés d'ancrage et de parachèvement des processus de transition engagés, du fait de l'absence d'approche consensuelle quant au choix des mécanismes institutionnels chargés de leur mise en œuvre. Cependant, en dehors des facteurs spécifiques de blocage des mouvements sociaux et politiques à l'œuvre dans les pays cités, comme en Syrie où l'effritement des forces de la rébellion renforce les capacités de résistance du régime de Bachar Al Assad, le véritable talon d'Achille des « révolutions arabes » semble se situer dans l'incapacité de l'islamisme à s'émanciper des inclinations partisans et, partant, de leur inaptitude à faire prévaloir les exigences propres à l'accomplissement d'un destin national. Tel paraît être le cas du parti Ennahda, en Tunisie (16), mais aussi des « Frères Musulmans » d'Égypte, dont le leader déchu Mohamed Morsi a semblé ignorer les obligations de transcendance partisane, que requiert son statut de président de l'ensemble des Égyptiens.

D'autre part, nonobstant les spéculations politico-philosophiques centrées sur les rapports entre l'islamisme et la démocratie (17), un fait domine l'actualité du monde arabe : il s'agit du développement du salafisme, dont la variante « djihadiste » constitue une menace sinon à la sécurité des États, du moins à leur unité religieuse et à leur stabilité sociale et politique. De fait, si la permissivité des pouvoirs politiques favorise l'activisme de la tendance rigoriste de l'islam généralement

tumulte ravageur d'une guerre sans nom et fait face au déchaînement des passions dont les conséquences furent tragiques : attentats à la bombe visant les édifices publics, attaques armées ciblant l'ensemble des corps de sécurité, assassinats en série de journalistes, de médecins et d'autres catégories socio-professionnelles, massacres collectifs, enlèvements et séquestrations de personnes suivis d'exécutions touchant des nationaux aussi bien que des étrangers.

Ainsi, subissant d'un côté les assauts meurtriers des groupes terroristes et le poids de l'isolement international, l'Algérie dut faire face au déracinement de centaines de milliers d'individus, soit près d'un demi-million de personnes ayant changé de wilaya, alors que les migrations locales intercommunales ont concerné plus d'un million et demi de migrants (12).

En outre, en plus des cas de « disparus » pour lesquels leurs familles ne cessent d'interpeller les autorités pour s'instruire de leur sort et envisagent de saisir le Groupe de Travail sur les Disparitions Forcées et Involontaires des Nations Unies de tous les dossiers de disparitions forcées des années 1990 (13), les années de terreur ont été à l'origine du départ à l'étranger d'une multitude de nationaux, parmi lesquels des universitaires et des membres de professions libérales, dont des médecins qui représentent à eux seuls près de 25% du total des médecins étrangers exerçant en France (14).

De ce point de vue, il est fort à craindre que la mutation du « printemps arabe » en « hiver islamiste » ne favorise le développement du syndrome algérien, les mêmes causes risquant de provoquer les mêmes effets, notamment dans les pays arabes où les évolutions en cours semblent contrarier sérieusement les chances d'aboutissement du projet islamiste.

voulant donner l'illusion d'un plan de réaménagement global et équilibré de la région, tenté de relancer le processus de paix arabo-israélien. Aussi, sacrifiant au dogme du « chaos constructif », les Etats-Unis ont adapté leur agenda diplomatique et se sont fait les apôtres de la démocratisation du monde arabo - musulman en œuvrant à sa refondation dans le cadre du projet de « Grand Moyen-Orient » (10).

Néanmoins, en instrumentalisant le communautarisme, les Etats-Unis ont ravivé les tensions entre les composantes ethniques et confessionnelles dans le monde musulman, notamment entre sunnites et chiites. De plus, en apportant leur caution au renversement des régimes arabes dont ils ont pourtant longtemps pris soin de renforcer les assises, les Etats-Unis et leurs alliés ont contribué à créer des foyers d'instabilité et à alimenter des processus de changement dont les conséquences sociales, politiques et économiques ne seront pas sans dommages pour les sociétés du monde arabe et méditerranéen.

## **2-1 : LE PRECEDENT ALGERIEN**

La « décennie noire » (1992-2002) reste, dans la mémoire collective des Algériens, une sinistre période durant laquelle le pays tout entier fut happé et entraîné dans un cycle de violence et de terreur dont on a peine, encore aujourd'hui, à en mesurer l'ampleur (11). En effet, alors que l'Algérie s'engageait dans un processus de renouveau démocratique en organisant, tour à tour, des élections municipales (juin 1990) et législatives (décembre 1991) ouvertes à l'ensemble des sensibilités politiques nationales, le succès électoral de la mouvance islamiste représentée par le Front Islamique du Salut eut l'effet d'un « tsunami » au sein de l'establishment algérien. Invoquant le délit de « fraude » et redoutant que l'accès du F.I.S. au pouvoir ne conduise les islamistes à fermer la parenthèse démocratique en application de leur propre credo assimilant la démocratie au « Kofr », les autorités algériennes décident de surseoir au processus électoral en s'opposant à l'organisation du 2<sup>ème</sup> tour des législatives et empêchent les partisans du F.I.S. de concrétiser leur projet d'édification de l'Etat islamique. Dès lors, l'Algérie s'engouffre dans le

## **II- L'IMPACT DE L'ISLAMISME RADICAL SUR LES DEPLACEMENTS DES PERSONNES EN MEDITERRANEE**

Un des paradoxes de l'histoire contemporaine du monde musulman est que les transformations que subissent les Etats qui le composent résultent de dynamiques en apparence d'essence « interne », mais il est douteux que ces dernières puissent être isolées des politiques d'influence « externe ». En effet, de la guerre d'Afghanistan aux turbulences actuelles liées au « printemps arabe », les évolutions induites portent l'empreinte de stratégies mondiales de sponsoring d'un phénomène socio-politique majeur : l'islamisme.

De fait, engagés dans leur politique d' « endiguement » du communisme à travers le monde, les Etats-Unis d'Amérique n'ont jamais fait mystère de leur soutien accordé aux « Moudjahidine » afghans dans la guerre menée contre l'ex-Union soviétique, ni ménagé leurs efforts de promotion de la République islamique d'Iran, après la chute du Shah, en favorisant les partisans de Khomeiny au détriment des « Moudjahidine du peuple » et des autres formations rivales.

Dans leur stratégie de guerre implacable contre l' « empire du mal », les Américains n'ont pas lésiné, non plus, sur les moyens et reconnaissent aujourd'hui leur responsabilité dans la création de la nébuleuse « Al Qaïda », dans l'enrôlement des islamistes wahabites et l'implication du Pakistan dans le recrutement des djihadistes (8). Du coup, il aura fallu la série d'attentats meurtriers perpétrés par les groupes islamistes contre les intérêts américains dans le monde, ponctués par ceux commis le 11 septembre 2001 sur le territoire même des Etats-Unis, pour que ces derniers prennent toute la mesure du danger que représente, pour la stabilité et la sécurité des Etats, le développement du terrorisme international.

De fait, aidés par leurs alliés dans la mise en œuvre de ce qu'ils appelèrent la « guerre globale contre le terrorisme » (9), les Américains ont délogé les Talibans des institutions du pouvoir afghan, renversé le régime de Saddam Hussein, contraint la Syrie à évacuer le Sud- Liban et,

membres de l'Union européenne, de bénéficier des avantages liés au regroupement familial (6).

Toutefois, aux migrations traditionnelles pour raisons essentiellement économiques s'ajoutent, depuis peu, les « migrations de crises » dues à des troubles socio-politiques dont on ne mesure sans doute pas encore toute l'acuité dans le bassin méditerranéen (7). Or, au vu des évolutions en cours, il n'est pas superflu d'observer que les phénomènes de radicalisation qui se développent, à la faveur des changements de pouvoir qui s'effectuent au sud de la Méditerranée, sont porteurs de risques en mesure d'affecter la stabilité et la sécurité de la région mais aussi de tout le voisinage.

L'islamisme politique et, notamment, sa version radicale qui se manifeste pour l'heure de manière sporadique mais qui pourrait connaître un véritable embrasement à l'issue de mesures de restriction ou de fermeture du jeu politique à venir, constitue un sérieux défi de sécurité que les pays du pourtour méditerranéen ne sauraient mésestimer.

confrontation armée. Du coup, la nouvelle géopolitique régionale met sérieusement en relief l'instabilité de toute la zone sahélo-saharienne du fait, notamment, du développement du terrorisme comme le confirme l'attentat sanglant commis sur le site gazier de Tiguentourine, dans le sud algérien, mais aussi eu égard aux flux de réfugiés qui gagnent les pays voisins, conférant par là-même un caractère des plus prononcés au phénomène des migrations transfrontalières.

## **1-2- : LE DEVELOPPEMENT DES MIGRATIONS TRANSFRONTALIERES**

En raison de sa situation d'espace maritime baignant de ses eaux les rivages de trois continents, la Méditerranée s'est forgée la réputation de carrefour d'échanges de toutes sortes et de brassage de communautés humaines que l'histoire de la région enregistre en termes d'épisodes multiples de confrontation, mais aussi d'opportunités sans cesse renouvelées d'entraide et de coopération.

Au titre des mouvements migratoires transméditerranéens, l'essor économique de l'Europe et le retard de développement des pays de la rive sud ont longtemps rythmé leur évolution et largement conditionné leur volume. Les contingents de migrants réguliers en provenance des pays de la rive sud contribuaient à la croissance économique de l'Europe et les transferts de fonds réalisés par les « expatriés » garantissaient la survie des familles restées au pays et renflouaient sensiblement les balances de paiements des Etats d'origine. Par la suite, le ralentissement drastique de la croissance en Europe, la montée du chômage et l'élargissement à l'Est de la Communauté européenne ont fini par provoquer la fermeture de l'accès au marché du travail pour les candidats non européens, voire le durcissement fortement décrié de l'accès à l'espace Schengen (4).

Dans le sillage des mesures de réadaptation imposées par la restructuration de l'économie mondiale, la migration illégale suivie de mesures ponctuelles de régularisation devient, pour les nouvelles générations de candidats à l'émigration, l'une des rares panacées qui leur soit offerte (5), parallèlement à la procédure de naturalisation et à celle du mariage mixte, qui permettent aux conjoints de ressortissants des pays

## 1-1 : L'ACCENTUATION DES EXODES INTERNES

Les déplacements forcés des personnes constituent, au cours des deux dernières décennies, une des particularités saillantes de la conflictualité qui se développe dans la région méditerranéenne. En effet, les exactions que commettent les différents belligérants des conflits internes sur les populations civiles conduisent des milliers de personnes à fuir les zones de conflit, laissant souvent derrière elles des espaces marqués par des actes de destruction et de dévastation. Cependant, à la différence des « réfugiés » qui effectuent, dans leur exode, la traversée des frontières internationales et tentent de trouver protection dans les pays voisins, les « déplacés internes » ne franchissent pas les frontières extérieures de leurs pays respectifs, où ils tentent de se mettre à l'abri des violences liées aux conflits armés et des atteintes diverses portées à leurs droits humains.

En principe, à l'instar des personnes devenues sans abri consécutivement à la survenance de catastrophes naturelles, les déplacés internes pour raison de conflit sont juridiquement en droit de bénéficier de la protection des autorités gouvernementales, mais dans de nombreux cas, les gouvernements respectifs sont eux-mêmes responsables des exodes massifs des populations civiles. Ainsi, selon les indications fournies par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, quelque 27 millions de personnes ont fait l'objet, en 2009, de déracinement et de déplacement interne de par le monde. Le Soudan, l'Irak et la Colombie représentent les pays ayant connu les mouvements de concentration les plus élevés des déplacés internes (2).

Depuis l'éclatement des « révolutions arabes », en décembre 2010, les déplacements forcés des personnes ont connu une progression sensible, la Libye et la Syrie ayant été le théâtre de répressions sanglantes des mouvements populaires opposés aux forces gouvernementales (3). Corrélativement, d'autres pays en proie à des contestations internes, subissent les contrecoups des « révolutions arabes », comme c'est le cas du Mali, entraîné à son tour dans une spirale de troubles politiques et de



dispositifs juridico-politiques que les Etats riverains d'Europe s'efforcent d'organiser, dans un contexte où les processus de transition politique, engagés dans le sillage du « printemps arabe », font désormais planer bien des incertitudes sur leur développement et pourraient engendrer un nouveau cycle de pressions migratoires, entraînant avec elles des déplacements massifs de personnes en quête de territoires d'accueil plus cléments.

## **I- LES MUTATIONS DES MOUVEMENTS MIGRATOIRES DANS L'ESPACE MEDITERRANEEN**

Les mouvements migratoires en Méditerranée subissent, depuis quelques années, l'influence de nouveaux facteurs qui tranchent singulièrement avec les causes des migrations traditionnelles. De fait, aux migrants habituels en quête d'emploi que le tarissement des filières de recrutement légal conduit à emprunter les voies de la clandestinité (migrations irrégulières), se juxtaposent de nouveaux candidats à l'émigration pour des raisons davantage politiques et sécuritaires et que la doctrine désigne sous le nom générique de « réfugiés » ou de « migrations de crise ».

D'autre part, aux migrants « autochtones » des pays de la rive sud de la Méditerranée s'ajoutent les contingents de migrants sub-sahariens, que les contraintes de tout ordre poussent au franchissement illégal des frontières et acculent beaucoup d'entre eux à tenter de rejoindre l'Europe, après avoir effectué des séjours de transit plus ou moins prolongés dans la région du Maghreb.

Enfin, dans un contexte régional marqué par des transformations en tout genre, où l'étendue et la porosité des frontières sont mises à profit à la fois par les réseaux de contrebande, les organisations terroristes et les passeurs clandestins, l'émergence de courants islamistes radicaux suscitent de sérieux motifs d'inquiétude et risquent de provoquer l'accentuation des exodes internes, voire des départs massifs vers l'Europe des groupes sociaux les plus exposés, tels que les élites laïques, les minorités confessionnelles, les artistes et les femmes modernistes.

# INTRODUCTION

Entre les deux rives de la Méditerranée, l'histoire est jalonnée d'épisodes de mouvements de personnes, de flux et de reflux de groupes humains où l'élément religieux a souvent servi de catalyseur. Ainsi, de la conquête musulmane de l'Espagne entreprise l'an 711 sous la férule de Tariq Ibn Ziyad, aux expéditions coloniales du XIXème siècle conduites outre-Méditerranée par les puissances européennes sous couvert de « missions civilisatrices », Islam et christianisme ont dû façonner le destin de millions d'hommes et marquer de leur empreinte la géographie humaine du pourtour méditerranéen (1). Toutefois, il importe d'observer que c'est paradoxalement dans la phase de parachèvement des processus de construction nationale que des Etats du pourtour méditerranéen font face à la montée de courants politiques d'essence religieuse, prônant la « réislamisation » des sociétés en conformité avec les principes originels de l'Islam (Salafisme), au besoin par le truchement de moyens coercitifs englobant l'usage de la violence sous toutes ses formes (Djihadisme).

De fait, inaugurant le cycle de la confrontation armée avec le radicalisme islamique, l'Algérie connut pendant plus d'une décennie, sabotage économique et destruction de biens publics, racket, séquestration, assassinats individuels et massacres collectifs, contraignant des milliers de personnes à fuir leurs maisons, leurs villages, leurs régions et, pour nombre d'entre elles, à tenter le chemin de l'exode vers l'Europe.

Au-delà de l'expérience algérienne, dont l'étude est susceptible de fournir de précieux enseignements, il s'agit d'examiner dans quelle mesure le « printemps arabe » aura peu ou prou permis l'émergence de forces politiques qui ont en partage l'ambition de promouvoir un mode de gouvernance inspiré de la « charia » et, compte tenu des évolutions en cours, tenter de cerner dans ses justes proportions, la corrélation entre l'avènement de l'islamisme et les migrations transfrontalières au sud de la Méditerranée. Mais plus qu'un effort de réflexion sur la sociologie des migrations contemporaines dans l'espace méditerranéen, il importe également de fixer le regard sur les

En conséquence, à l'instar de la phobie des « boat people » qui a sensiblement marqué l'histoire indochinoise dans les années soixante-dix et qui a vu des milliers de migrants quitter, dans des embarcations de fortune, le Vietnam tombé entre les mains des Communistes à la suite de la chute de Saigon, le « printemps arabe » n'a pas manqué de raviver, dans la conscience collective du monde occidental, le spectre des centaines d'immigrants venant des côtes sud-méditerranéennes, fuyant les troubles politiques et sociaux de leurs pays respectifs et tentant de rejoindre, au péril de leur vie, les rivages plus cléments des pays européens.

Cependant, au-delà des aspects fantasmagoriques liés à l'exploitation médiatique de la détresse humaine et abstraction faite des manœuvres politiciennes des hommes de pouvoir qui font de l'immigration leur « fonds de commerce », la question de l'impact de l'islamisme sur l'évolution des flux migratoires transméditerranéens ne manque pas d'intérêt et mérite d'être soumise à examen pour au moins deux raisons: la première invite à réfléchir sur la réalité du phénomène des déplacements « forcés » de personnes à la suite des changements politiques internes intervenus dans l'espace méditerranéen, ce qui doit nécessairement conduire à exclure du champ d'investigation les migrations de type classique généralement sous-tendues par des motivations purement économiques. La seconde raison procède de l'importance que revêt l'évolution du droit d'asile communautaire, de manière spécifique, et celle des politiques d'immigration européennes en général, compte tenu précisément des évolutions inscrites dans le sillage du « printemps arabe », qui ne semblent guère se présenter sous de meilleurs auspices.

Le traitement de ces problématiques ne manquera pas d'édifier sur la propension de l'Union européenne à aménager, dans ses rapports avec son voisinage, les éléments d'un système de gouvernance fondé sur la primauté du droit et la promotion de la sécurité humaine.

# **TRANSITIONS CHAOTIQUES ET PRESSIONS MIGRATOIRES EN MEDITERRANEE : LECONS DU « PRINTEMPS ARABE »**

**Par M. Ouelhadj FERDIOU**

**Professeur de Relations Internationales  
à l'Université d'Alger 3**

## **-ABSTRACT -**

Déferlement impétueux des “lames de fond” portées par des couches sociales foncièrement acquises au vent du changement, ou résultat des manipulations de stratèges rompus aux techniques d’accommodation de la géopolitique mondiale, le « printemps arabe » aura été marqué par des évolutions essentiellement chaotiques. Ainsi, de la « révolution du jasmin », en Tunisie, jusqu’aux dernières péripéties de la crise égyptienne, le monde arabe aura connu en quelques mois des bouleversements politiques considérables, marqués par l’éviction de chefs d’Etat omnipotents et l’acculement de bien d’autres à des initiatives de réforme plus ou moins accomplies.

D’autre part, alors que les révoltes qui se sont succédé au Maghreb et au Moyen - Orient ont été le fait d’ « oppositions informelles », c’est-à-dire insufflées et supportées essentiellement par les contingents de jeunes défavorisés sans véritable leadership idéologique ainsi que par les catégories sociales habituellement assimilées aux classes moyennes (avocats, journalistes, médecins, enseignants, etc.), les mouvements insurrectionnels ont donné lieu à des traitements politiques qui ont permis aux courants islamistes de s’assurer leur canalisation et d’en capitaliser la mobilisation aux différentes échéances électorales.

**TRANSITIONS CHAOTIQUES ET  
PRESSIONS MIGRATOIRES EN  
MEDITERRANEE : LECONS DU  
« PRINTEMPS ARABE »**

**Par M. Ouelhadj FERDIOU**

**Professeur de Relations Internationales à l'Université  
d'Alger 3**